

LES CONSEQUENCES DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES SUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET LA DIVERSITE LINGUISTIQUE

*Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en
Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*

Etude de référence

Pádraig Ó RIAGÁIN
Linguistics Institute of Ireland

Division des politiques linguistiques
Direction de l'éducation scolaire, extrascolaire
et de l'enseignement supérieur
DG IV
Conseil de l'Europe, Strasbourg
2002

Les vues exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.

Toute correspondance relative à cette publication ainsi que toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie du document doivent être adressées au Directeur de l'éducation scolaire, extrascolaire et de l'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex).

La reproduction d'extraits est autorisée, sauf à des fins commerciales, à condition que la source soit mentionnée.

SOMMAIRE

Préface	5
1. Introduction.....	7
2. Sources de données	8
3. La situation démographique en Europe : vue d'ensemble	9
4. Taux de natalité	11
5. Une Europe vieillissante.....	12
6. Migrations	13
6.1 Etude de cas : l'Allemagne	16
6.2 Autres catégories de migrations.....	20
6.3 Migrations : conclusions.....	21
7. Les futures tendances démographiques.....	22
8. Discussion.....	22
Bibliographie	26

Préface

Ce texte qui est publié dans une série, coordonnée par la *Division des politiques linguistiques*, présente à l'évidence sa pertinence propre, puisqu'il aborde certains aspects déterminants de l'organisation des enseignements de langues, de leurs fondements sociolinguistiques, des idéologies linguistiques à l'œuvre sur ces problèmes relatifs aux langues en Europe. Il entre cependant dans un projet plus large, en tant qu'il constitue un élément d'un ensemble éditorial centré sur le *Guide pour les politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*.

Ce *Guide* est document descriptif et programmatique tout à la fois, qui a pour objet de mettre en évidence la complexité des questions d'enseignement des langues, souvent abordées de manière simpliste. Il se propose de décrire les démarches et les outils conceptuels permettant d'analyser les contextes éducatifs en ce qui concerne les langues et d'organiser ces formations en fonction des principes du Conseil de l'Europe.

Ce document doit être présenté en plusieurs versions. Mais la 'version intégrale' elle-même aborde, dans un cadre limité, nombre de questions complexes : il a semblé utile de l'illustrer par des études de cas, des synthèses ou des études sectorielles, qui traitent, de manière plus monographique, de questions à peine esquissées dans ce texte. Ces *Etudes de référence*, originales, remettent le *Guide* en perspective, pour en rendre perceptibles les ancrages théoriques, les sources d'information, les domaines de recherche ou les thématiques qui le nourrissent.

La *Division des langues vivantes* devenue *Division des politiques linguistiques* manifeste par cet ensemble de documents cette nouvelle phase de son action. Celle-ci s'inscrit dans le droit fil des précédentes : la *Division* a diffusé, à travers les *Niveaux seuils* des années 70, une méthodologie d'enseignement des langues davantage tournées vers la communication et la mobilité intra européenne. Elle a ensuite élaboré, sur fond de culture éducative partagée, *Le Cadre européen commun de référence pour les langues* (version finale, 2001), document visant non plus à définir la forme des contenus d'enseignement pour les langues, mais la forme même des programmes d'enseignement de celles-ci. Proposant des niveaux de références explicites pour identifier des degrés de compétence en langue, le *Cadre* autorise une gestion diversifiée des formations, de nature à créer des espaces pour davantage de langues à l'École et dans la formation tout au long de la vie. Cette orientation vers une reconnaissance de la valeur intrinsèque du plurilinguisme a conduit parallèlement à la mise au point d'un instrument permettant à chacun de prendre conscience de son répertoire de langues et de le décrire : le *Portfolio européen des langues*, dont les versions élaborées par les États membres se multiplient et qui a été au centre de l'Année européenne des langues (2001).

Identifié dans de nombreuses *Recommandations* du Conseil de l'Europe comme principe et comme finalité des politiques linguistiques éducatives, le

plurilinguisme doit être valorisé au niveau de l'individu et pris en charge collectivement par les Institutions éducatives. Articulant le didactique et l'éducatif au politique, le *Guide* et les *Etudes de référence* qui le déclinent ont pour fonction d'explicitier ce principe politique et d'en décrire les formes concrètes de mise en place.

Dans ce texte, Pádraig Ó Riagáin explique comment les décideurs de politiques doivent tenir compte des facteurs sociaux au sens le plus large comme partie du processus de la formulation de politiques. On entend souvent dire que l'Europe est un espace géographique multilingue avec des conséquences spécifiques pour le développement de politiques, mais dans cette étude Ó Riagáin analyse ce que ceci signifie en termes de changement démographique. Il présente non seulement les arguments mais aussi les sources de données et les façons dont les décideurs de politiques peuvent se servir de données sociales. Il explique que ce n'est pas seulement le facteur bien connu de migration que l'on doit prendre en compte, mais aussi les changements dans les taux de naissance et le vieillissement de la plupart des populations européennes. En ce qui concerne ce dernier, le concept de l'apprentissage tout au long de la vie semble offrir aux décideurs de politiques une formule sur laquelle baser leurs plans mais comme Ó Riagáin le montre, ce concept doit être expliqué et justifié.

Cet aspect spécifique de la problématique des politiques linguistiques éducatives en Europe invite à réexaminer la perspective d'ensemble déployée dans le *Guide*. Il n'en reste pas moins que cette étude participe au projet fondateur de la *Division des Politiques linguistiques* : créer par la réflexion et l'échange d'expériences et d'expertises, les consensus nécessaires pour que les sociétés d'Europe, fortes de leurs différences et irriguées par des courants transculturels modelant des *nations mondialisées* ne s'enferment pas dans la recherche de la ou des langues "parfaites" à valoriser (aux dépens d'autres). Elles devraient plutôt reconnaître la pluralité des langues de l'Europe et le plurilinguisme, potentiel ou effectif, de tous ceux qui vivent dans cet espace comme condition de la créativité collective et du développement, composante de la citoyenneté démocratique à travers la tolérance linguistique et, donc, comme valeur fondatrice de leur action dans le domaine des langues et de leurs enseignements.

Jean-Claude Beacco et Michael Byram

1. Introduction

La démographie traite de la collecte, de la présentation et de l'analyse des données relatives aux principaux événements et aux grandes étapes qui jalonnent la vie des gens : naissance, mariage, divorce, fondation d'un foyer et d'une famille, emploi, vieillissement, migration, mort. La discipline met l'accent sur l'analyse empirique des processus démographiques, comportant notamment leur conceptualisation et leur mesure, ainsi que sur l'étude de leurs déterminants et de leurs conséquences. Le domaine de la démographie comprend également l'évolution sociale et économique au sens large. Les concepts de cohortes, de tables de mortalité, d'histoire des événements, d'élan démographique et de populations stables issus de la démographie ont contribué de manière significative à la compréhension de l'évolution de la société et à la définition des politiques dans ce domaine. La linguistique démographique quant à elle, également appelée démoulinguistique, englobe non seulement toutes ces questions mais s'attache également aux relations entre ces variables démographiques et les phénomènes linguistiques tels que l'évolution des langues, la répartition spatiale et sociale de leurs locuteurs, le bilinguisme ou le multilinguisme.

Les caractéristiques démographiques elles-mêmes ne sont pas sans conséquence sur l'évolution des systèmes éducatifs, à tous les niveaux - éducation scolaire initiale et éducation des adultes tout au long de la vie - notamment en termes d'allocation de ressources financières et de recrutement du personnel enseignant (Eurydice 1981). Dans les années de l'après-guerre, l'explosion du nombre d'élèves a entraîné une phase d'expansion sans toutefois remettre en cause ni les structures ni les objectifs fondamentaux du système. La diminution de la population d'âge scolaire qui a suivi dans les années 80 et 90 a créé des problèmes de nature différente tout en orientant le débat des aspects quantitatifs vers les aspects qualitatifs de l'éducation, du fait de l'allongement, pour beaucoup, de la durée de l'éducation initiale jusque dans les premières années de la vingtaine.

En dehors des problèmes généraux liés aux effectifs scolaires, il a également fallu répondre aux questions soulevées par la différenciation des besoins des élèves (Eversley et Kollmann 1982), une différenciation rendue nécessaire principalement, quoique pas exclusivement, par l'arrivée d'un nombre grandissant d'enfants de langue et de culture différentes dans les écoles des pays industrialisés d'Europe occidentale. Au début des années 80, 15 millions de personnes d'origine immigrée vivaient dans ces pays. Après la crise économique de 1973, le recrutement de travailleurs étrangers avait pratiquement cessé et la population immigrée s'était stabilisée. Les écoles accueillait ainsi non seulement les enfants immigrés eux-mêmes mais également et de plus en plus d'« immigrés » de la deuxième génération, nés dans le pays d'accueil de leurs parents, comme les autres enfants, mais baignant dans un milieu culturel différent et parlant souvent une langue étrangère à la maison. Les médiocres performances scolaires de la plupart d'entre eux suscitèrent un certain nombre d'inquiétudes (Purnell 1984). Depuis les années 80, avec la reprise de

l'immigration, la composition et la répartition géographique des groupes se sont encore diversifiées.

Parallèlement à ces évolutions, l'accent a été mis sur l'éducation tout au long de la vie. « La rapidité des changements structurels et technologiques ainsi que la baisse sensible du travail peu ou non qualifié exigent une réactualisation constante des connaissances et des compétences, et le seuil minimal requis pour permettre une implication à part entière dans la vie économique et sociale ne cesse de s'élever » (OCDE 1992). A ces changements structurels dans les économies européennes, il faut ajouter les changements démographiques, qui se traduisent par une compression de la main-d'œuvre disponible, accompagnée d'une augmentation du nombre de personnes aussi bien que des types de groupes dépendants. « En 1960, dans l'un quelconque des pays de l'OCDE, l'espérance de vie moyenne de la population masculine était de 67 ans, dont 46 étaient consacrés à la vie active. Les 21 autres années correspondaient au temps de la petite enfance et de l'école, à de brèves périodes d'inactivité et à la retraite. Aujourd'hui, l'espérance de vie est de 74 ans pour les hommes, qui ne passent plus que la moitié de leur vie (37 ans) au travail. Les 37 autres années correspondent à l'allongement de la durée de l'éducation, des périodes de chômage et, surtout, de la retraite » (OCDE, 1999). « La question se pose de savoir s'il est faisable ou souhaitable de continuer à allonger sans cesse la période d'éducation et de formation initiale car, si l'on y ajoute l'allongement de la durée de la retraite, on aboutit à une compression de la vie active, qui devient une période de travail intense, caractérisée en outre par des changements de carrière de plus en plus nombreux » (OCDE 1992).

L'enseignement des langues fait partie intégrante de l'éducation en général et toute évolution démographique aura nécessairement une influence au moins indirecte sur la place qu'il occupe et les objectifs qu'il se fixe. Cette influence sera en revanche directe pour certains groupes et dans certains lieux en ce qu'elle facilitera l'intégration dans la société d'accueil. Ces thèmes seront réexaminés après la présentation détaillée de la situation démographique.

2. Sources de données

L'évolution démographique est fonction de l'orientation de deux facteurs assez différents, à savoir le taux d'accroissement naturel ou de diminution naturelle (autrement dit, les naissances moins les décès), et les mouvements migratoires. Les principales sources de données à cet égard sont les recensements de population ainsi que les statistiques de la naissance et de la mortalité fournis par chaque pays. On constatera sans surprise que le degré de fiabilité et d'efficacité varie considérablement d'une administration nationale à l'autre. Il est difficile de réunir des statistiques européennes à des fins comparatives et beaucoup reste à faire pour harmoniser la collecte de ces données. Il convient toutefois de noter que les statistiques annuelles, démographiques ou autres, publiées à l'échelle paneuropéenne, sont plus complètes que par le passé (Coleman 1996). Parmi celles qui ont servi de base à la présente contribution, il faut citer « Evolution démographique récente en Europe : 1999 (Conseil de l'Europe, 1999); « Premières estimations démographiques pour 2001 » (Eurostat 2001,

Statistiques en bref) et le Rapport sur l'état de la population mondiale (1998) (Nations Unies, 1998). Des travaux de recherche comparative sur les populations européennes ont également été publiés (voir Noin et Woods, 1993, Coleman 1996). Il existe aussi un grand nombre de publications sur les questions migratoires. (L'étude réalisée par le Conseil de l'Europe sur les aspects démographiques des flux migratoires vers l'Europe s'avère à cet égard particulièrement pertinente (Etudes démographiques n° 25, 1993).

Les statistiques démographiques sont fondées en grande partie sur les résultats des recensements de population fournis par les Etats membres. En dehors du problème général posé par les différences nationales, il existe des difficultés spécifiques aux données migratoires. «Premièrement, les critères permettant d'identifier les migrants varient d'un pays à l'autre et souvent, à l'intérieur d'un même pays, les critères utilisés sont différents pour les ressortissants nationaux et les étrangers....(Deuxièmement), la fiabilité du processus de collecte lui-même est sujette à caution. Quel que soit le type de critère utilisé, le degré d'exhaustivité des données recueillies varie, à tel point qu'il n'est pas rare de constater que les chiffres officiels ne couvrent qu'un immigré sur deux, si ce n'est un sur dix. » (Poulain, 1993). Comme l'affirmait un chercheur, « nous n'avons, à l'heure actuelle, qu'une vague idée des effectifs et des mouvements des migrants internationaux. » (Salt, 1996).

Dans le domaine de la linguistique démographique, les sources de données nationales et internationales s'avèrent encore plus problématiques. Sur les trente-sept pays concernés par l'enquête réalisée par Courbage (1998) pour le Conseil de l'Europe, seuls dix-neuf avaient fait figurer dans leurs recensements nationaux une ou plusieurs questions relatives aux langues et seuls neuf en avaient inclus dans les enquêtes nationales. Ce sont par conséquent les données relatives à la nationalité ou à l'appartenance ethnique, plus aisément accessibles, qui servent le plus souvent de mesure approchante pour les phénomènes linguistiques.

3. La situation démographique en Europe : vue d'ensemble

En 1999, lorsque le Conseil de l'Europe a publié sa dernière étude démographique, l'Organisation comptait 41 Etats membres. Elle regroupe actuellement la quasi-totalité de la population européenne ainsi qu'une partie substantielle de l'Asie à travers la Fédération de Russie et la Turquie. Toutefois, dans les données démographiques publiées par le Conseil de l'Europe sont inclus certains pays européens non encore membres du Conseil.

La population totale des Etats membres du Conseil de l'Europe s'élevait au début de l'année 1999 à 773 millions d'habitants (par ailleurs, 38 millions de personnes résident dans des Etats européens non-membres). Ces pays diffèrent considérablement par leur population. Vingt-quatre pays comptent moins de dix millions d'habitants, dont sept restent en deçà du million. Ensuite, la majorité de la population (67,7%) est regroupée dans à peine sept pays : la Fédération de Russie (148 millions), l'Allemagne (82), la Turquie (62), la Grande-Bretagne (59), la France (58), l'Italie (57) et l'Ukraine (51).

La croissance démographique varie d'un groupe de pays à l'autre en fonction de la population initiale, plus ou moins élevée, et du taux d'accroissement, également variable. Alors que le taux d'accroissement démographique de la majorité des pays est compris entre 0 et 10%, on observe une tendance de plus en plus marquée vers un accroissement négatif. Cependant, l'examen de la tendance globale au cours du siècle écoulé fait apparaître une augmentation de la population. L'apparition de taux d'accroissement faibles, voire de diminutions, est parfois appelée par les démographes « la (première) transition démographique » (Coleman, 1996). « Entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, l'espérance de vie est passée de 40 à 70 ans environ et le nombre moyen d'enfants de 5 ou 6 à 2. ... On voit ensuite apparaître partout en Europe une nette convergence dans les données démographiques. » (Coleman, 1996). Bien que cette transition démographique se soit produite dans la région européenne avec un écart pouvant varier de quelque soixante à soixante-dix ans selon les pays, tous les pays se trouvent actuellement dans la phase post-transitoire, caractérisée par une homogénéisation de l'accroissement naturel, à l'exception de la Turquie et de certaines régions de l'ex-URSS (Conseil de l'Europe, 1999).

« Depuis les années 60, la démographie européenne connaît une nouvelle phase de changement radical, parfois appelée « la deuxième transition démographique » (Cliquet, 1991). En Europe occidentale, le taux de mortalité, momentanément stable dans les années 60, a repris sa baisse. C'est ainsi que le taux de survie augmente d'année en année, à tous les âges, sauf pour les jeunes adultes, au point de renforcer pour la première fois le processus de vieillissement démographique. Les migrations internationales en provenance de pays situés en dehors du continent européen, qui se sont développées à grande échelle dans les années 50 et 60, s'étaient progressivement tariées au milieu des années 80. Elles sont depuis lors reparties à la hausse très rapidement, en raison notamment de l'afflux des demandeurs d'asile et des immigrés clandestins, qui ont fait monter le nombre total des immigrés en Europe à des niveaux jamais atteints. La baisse du taux de fécondité enregistrée après le « baby boom » des années 60 a cessé et a même été transformée en hausse dans certains pays nordiques à la fin des années 80 » (Coleman, 1996).

Une autre évolution mérite d'être signalée. Les pays dont le taux d'accroissement naturel est le plus faible, même nul pour la plupart, sont majoritairement situés en Europe de l'Est, dans une zone qui recoupe peu ou prou l'ancienne aire soviétique (Conseil de l'Europe, 1999). Les tendances démographiques en Europe de l'Est et dans les nouveaux Etats indépendants reflètent l'évolution sociale et économique unique que connaissent ces pays depuis la Seconde Guerre mondiale. La baisse sensible des taux d'accroissement en Europe orientale et dans les nouveaux Etats indépendants est due à la fois à la hausse de la mortalité dans la plupart des pays de ces régions ainsi qu'à la baisse brutale de la fécondité, dont le taux se situait déjà en deçà du niveau de remplacement, deux facteurs que l'on peut attribuer au moins partiellement à la crise sociale et aux difficultés économiques de l'ère post-soviétique. Toutefois, la baisse de la croissance démographique enregistrée dans ces régions au début des années 90, et qui s'est poursuivie dans la seconde moitié de la décennie, est

au moins en partie de nature temporaire. La pyramide des âges de la Russie et de ses voisins explique en partie le phénomène observé : au cours des années 90, le nombre de femmes en âge de procréer a été très inférieur aux chiffres enregistrés pour les années 80 et prévus pour la décennie à venir. Les faibles taux de fécondité combinés à une diminution du nombre de femmes en âge de procréer ont abouti à une forte diminution des cohortes de naissance au cours des années 90, une tendance qui devrait s'inverser dans les années à venir (Nations Unies, 1998).

Les dernières évaluations d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, ne signalent aucun changement notable ces dernières années. En 2001, la population de l'Europe occidentale a certes légèrement augmenté mais le chiffre ne dépasse pas 0,39%. Tous les Etats membres de l'UE ont enregistré une augmentation de leur population totale mais celle-ci est due à plus de 70% à l'immigration. Le solde migratoire (qui combine les chiffres de l'émigration et de l'immigration) se situait à 1,05 millions de personnes en 2001, en baisse légère par rapport à 2000 mais à un niveau toujours beaucoup plus élevé qu'en 1998. En revanche, un grand nombre de pays d'Europe centrale et orientale ont vu leur population chuter à nouveau, pour des raisons naturelles mais également à cause de l'émigration.

Les rubriques ci-après sont consacrées à un examen plus détaillé de ces évolutions.

4. Taux de natalité

Une population continue d'augmenter aussi longtemps que le nombre de naissances et le nombre de migrants qui viennent se joindre à cette population excèdent le nombre de décès. En l'absence de migrations internationales significatives, la population d'un pays s'accroît si son taux de natalité est supérieur à son taux de mortalité. Depuis les années 60, le nombre moyen d'enfants nés au cours de la période de procréation des femmes diminue (Sporten, 1993). En 1995, le taux de fécondité total se situait en deçà du niveau de remplacement (environ 2,1 enfants par femme) dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, sauf en Albanie et en Turquie, où il lui était supérieur (Conseil de l'Europe, 1999). Le nombre de femmes en âge de procréer diminuera au cours des vingt-cinq prochaines années. Le taux de fécondité total devrait par contre augmenter très légèrement, quoique pas assez pour suppléer à la diminution du nombre de mères potentielles. Le résultat net pour l'Europe se traduira par une baisse progressive du nombre de naissances (Nations Unies, 1998).

La plupart des pays d'Europe orientale ont rejoint les pays d'Europe du Sud en ce qu'ils enregistrent les plus faibles taux de natalité (Conseil de l'Europe, 1999). Les taux européens les plus bas se situent en Italie, en Espagne, en Bulgarie et en Lettonie. C'est pourtant en Europe orientale et méridionale que l'on trouve également les pays aux taux de natalité les plus élevés, sans doute parce que la transition démographique s'y est effectuée plus tardivement. La Turquie et Chypre affichent les taux les plus élevés ainsi que, probablement,

l'Albanie et l'Azerbaïdjan, quoique l'on ne dispose pas encore pour ces deux derniers pays, de données actualisées. A l'échelle régionale cependant, les chiffres les plus élevés concernent l'Europe du Nord, plus particulièrement la Scandinavie. Ce renversement de tendance, la Scandinavie s'étant trouvée dans la situation inverse pendant plus d'un siècle, est intervenu au cours des toutes dernières années et constitue probablement une surprise pour les non-spécialistes de la démographie (Conseil de l'Europe, 1999).

Les naissances hors mariage continuent de progresser partout (Hall, 1993 ; Kiernan, 1996). En 1998, elles représentaient la moitié des naissances en Suède, en Estonie et en Norvège et les deux tiers en Islande. A l'échelle de l'UE, c'est le cas d'un quart des naissances (Eurostat, 2001). Les auteurs du rapport notent que cette tendance « reflète l'attrait croissant du concubinage et le déclin du mariage ».

La croissance, ou la diminution, dans le temps des effectifs de certains groupes d'âge contribue à faire évoluer les besoins d'une société en matière de services éducatifs. Une augmentation de l'effectif des moins de cinq ans par exemple, induit parallèlement une augmentation des besoins en matière de services de santé pour les enfants, suivie aussitôt après d'un accroissement de la demande en matière de salles de classes, de professeurs et d'investissements publics en faveur de l'école primaire. Ce cas de figure s'est effectivement présenté au lendemain du « baby boom » des années 60. Cependant l'effectif des moins de cinq ans se réduira considérablement au cours des décennies à venir parce que le taux de fécondité devrait continuer à baisser pendant la même période (Nations Unies, 1998). Alors que les conséquences démographiques d'un tel phénomène sont connues depuis un certain temps déjà, on en sait beaucoup moins sur ses répercussions sociales et économiques à long terme. Il n'empêche que la constitution de cohortes n'assurant plus le remplacement des générations devient progressivement la règle un peu partout, même si, répétons-le, les tendances les plus récentes font apparaître des divergences par rapport à cette constatation.

5. Une Europe vieillissante

Toute nation vieillit en ce sens que l'âge moyen de la population augmente à mesure qu'une part croissante des individus qui la composent atteint ou dépasse la cinquantaine (Thumerelle, 1993 ; Warnes, 1993).

Les structures par âge et par sexe des pays européens développés présentent d'ores et déjà la forme rectangulaire des populations âgées mais dans vingt-cinq ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus aura pratiquement doublé par rapport à 1998.

L'Europe est, et devrait rester, d'après les projections, la grande région du monde la plus touchée par le vieillissement. L'espérance de vie continue de progresser. Pour les enfants nés dans l'UE en 1998, elle est de 80,8 ans pour les filles et de 74,5 ans pour les garçons. Une augmentation de l'espérance de vie a également été observée en Europe centrale et orientale (Eurostat, 1999).

Cette tendance générale masque en réalité la très grande diversité des phénomènes de vieillissement en Europe (Conseil de l'Europe, 1999). Si l'on fixe à 65 ans le début de la vieillesse, l'Europe de l'Ouest et du Nord comptent les plus forts pourcentages de personnes âgées. Les mêmes facteurs – baisses conjuguées de la natalité et, dans ces tranches d'âge, de la mortalité – sont à l'œuvre dans plusieurs pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce, Espagne et Portugal). Ces pays ont enregistré, au cours des dix dernières années, l'augmentation la plus rapide, à la fois en termes relatifs et absolus, de leur population âgée. De fait, en 1998, l'Italie était à cet égard le pays le plus vieux du monde avec 1,6 personne de 60 ans ou plus pour chaque personne de moins de 15 ans. Venaient ensuite la Grèce, l'Espagne et l'Allemagne. En 2050, le pays le plus vieux du monde sera l'Espagne, suivie de près par l'Italie avec, respectivement, 3,6 et 3,4 personnes de 60 ans et plus pour chaque personne de moins de 15 ans (Nations Unies, 1998). On observe également une accélération significative du vieillissement démographique dans la plupart des pays d'Europe orientale.

Tout comme le nombre de naissances dans les 25 années à venir restera relativement stable malgré la baisse de la fécondité, le nombre de décès devrait augmenter d'année en année d'ici 2025 malgré la baisse de la mortalité. La progression du nombre de décès par an peut paraître paradoxale alors que la mortalité baisse, elle traduit en fait les changements intervenus dans la taille et la composition des populations exposées aux plus grands risques de mortalité (Noin et Woods, 1993 ; Meslé, 1996). Bien que les **taux** de mortalité aient baissé avec l'allongement de l'espérance de vie, le **nombre** annuel de décès continue d'augmenter parce que le nombre total de personnes exposées au risque de mortalité augmente et qu'une part grandissante de la population d'un pays atteint un âge avancé, où le taux de mortalité est le plus élevé.

6. Migrations

La fécondité et la mortalité sont généralement considérées comme les deux principales forces qui déterminent l'évolution démographique. Les migrations internationales peuvent cependant avoir des répercussions non négligeables sur le taux d'accroissement d'une population aux niveaux national et régional. Celles-ci peuvent également modifier les structures par âge et par sexe des pays dont le solde migratoire est positif ou négatif. C'est ainsi qu'au cours des années 90, la population d'un certain nombre de pays parmi les plus développés a continué d'augmenter en raison d'une immigration internationale volontaire, principalement dictée par des motifs économiques. En revanche, la Russie est l'exemple parfait du pays où les migrations internationales viennent partiellement compenser un taux d'accroissement naturel négatif et un faible taux de fécondité. La Russie est le pays d'accueil à la fois de migrants économiques et d'immigrés de souche russe, revenus d'autres régions de l'ex-Union soviétique. La Russie est également une source d'émigration vers les pays d'Europe occidentale et, dans une moindre mesure, d'Europe de l'Est et du Sud (Nations Unies, 1998). La migration internationale a quelque peu contrebalancé les effets d'un taux d'accroissement naturel négatif depuis 1992. Entre 1990 et

1997, la Russie a enregistré un solde migratoire positif de trois millions de personnes.

Les caractéristiques des flux migratoires internationaux ont tellement changé ces trente dernières années que l'on peut dire que l'immigration est à la fois un phénomène nouveau et ancien (OIT, 1998). Les années 1973/74 marquent un avant et un après dans les tendances migratoires. L'immigration vers l'Europe a connu une envolée au cours des années 60, dans un contexte créé et régi par des accords bilatéraux entre pays exportateurs de main-d'œuvre et pays d'accueil qui définissaient les méthodes de recrutement et établissaient des structures communes de consultation et de coopération. Jusque dans les années 70, les pays européens industrialisés qui avaient besoin de main d'œuvre se tournaient vers les pays excédentaires pour satisfaire leur demande intérieure. Il convient, à cet égard, de distinguer trois catégories de pays : la première est celle des pays du bloc de l'Est, où la migration internationale était limitée et sévèrement contrôlée ; la seconde rassemblait des pays tels que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni et quelques petits pays de l'Europe du Nord-Ouest, dont la croissance économique était tributaire d'une main-d'œuvre étrangère ; enfin, la troisième catégorie était constituée par les pays de l'Europe du Sud, devenus grands exportateurs de main-d'œuvre, comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Les pays importateurs puisaient leur force de travail non seulement dans le vivier de leurs voisins européens mais également à l'extérieur de l'Europe et notamment dans les pays avec lesquels ils avaient conservé des relations remontant à l'époque coloniale. La France, par exemple, faisait venir sa main-d'œuvre d'Afrique du Nord, le Royaume-Uni des Caraïbes et de l'Asie du Sud. L'Allemagne, par contre a d'abord absorbé un grand nombre de migrants de l'Est après la division du continent puis s'est tournée vers la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce.

Le choc pétrolier de 1973 a constitué un tournant dans les politiques de l'immigration, devenues depuis lors extrêmement sélectives à l'égard des non-Européens. Cette attitude nouvelle, qui plaçait les pays exportateurs de main-d'œuvre devant le fait accompli, s'est traduite par un certain nombre de décisions prises unilatéralement, sans consultation préalable, telles que l'aide au retour, la révision des conditions de résidence et de rapprochement familial ou l'adoption d'une politique de l'intégration. Cependant, et bien que le choc pétrolier soit généralement considéré comme marquant une césure dans l'évolution de l'immigration et les politiques décidées en la matière, il ne faut pas oublier que d'autres causes, plus importantes peut-être, entrent en compte. En effet, les besoins en matière de main-d'œuvre étaient en train de changer complètement avec le déclin des industries manufacturières et l'émergence du secteur des services, ce qui a entraîné une féminisation croissante de la main-d'œuvre immigrée et un besoin accru de main-d'œuvre étrangère qualifiée (OCDE, 1987). La composition des populations migrantes est donc aujourd'hui plus variée car les femmes sont plus nombreuses parmi les travailleurs migrants et les flux de réfugiés. Les flux migratoires se composent également de plus en plus de personnes hautement qualifiées, techniciens, professions libérales et cadres supérieurs. On assiste en même temps à une diversification croissante des formes de migration. L'immigration permanente et les migrations de main-d'œuvre

limitées dans le temps coexistent aujourd'hui avec les mouvements de réfugiés. On observe également une augmentation du nombre de demandeurs d'asile et de personnes sans statut juridique et sans papiers. Enfin, les changements politiques intervenus en Europe de l'Est ont donné une dimension est/ouest à une immigration qui était auparavant caractérisée par un flux nord/sud.

Le phénomène a ainsi totalement changé de nature. Alors que les vagues d'émigration étaient jadis composées principalement de jeunes célibataires de sexe masculin, elles amènent aujourd'hui, conséquence logique pour les vieux pays d'accueil, les membres de la famille souhaitant rejoindre le chef de famille déjà installé à l'étranger. Par contre, dans les pays récemment ouverts à l'immigration, celle-ci revêt à nouveau la forme classique de l'individu de sexe masculin arrivant seul. Parmi les travailleurs étrangers admis légalement dans un pays, la plupart sont des spécialistes de haut niveau alors que les immigrés clandestins constituent aujourd'hui une part importante du nombre total des immigrés. Les nouveaux migrants, à l'exception des clandestins, sont d'origine urbaine et possèdent un niveau de formation professionnelle supérieur à celui de leurs prédécesseurs.

Il va sans dire que ces changements ont été progressifs. Poulain (1993) a étudié les données relatives à la période 1980-1990 pour le Conseil de l'Europe. Les chiffres globaux ne faisaient apparaître qu'une légère augmentation générale. Une analyse plus détaillée montre en revanche que l'accroissement de la population étrangère était faible dans les pays qui en comptaient déjà une forte proportion (Allemagne, Belgique, France, Suède), alors qu'elle était nettement plus forte dans les pays d'Europe du Sud tels que le Portugal, l'Espagne et l'Italie. On observe le même type d'évolution dans les pays nordiques, à l'exception de la Suède. « Cette évolution témoigne de la réorientation, dans les années 80, des flux migratoires vers les pays du Sud ou de l'extrême Nord, où l'effectif de la population étrangère avait été relativement faible auparavant. Dans les pays d'accueil traditionnels, on observe un effet de saturation qui présage pour l'avenir d'une nouvelle répartition de la population étrangère en Europe. » (Poulain, 1993).

De plus, un examen séparé des tendances pour la période 1985-1990, fait ressortir une augmentation des flux migratoires en provenance des pays en développement, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas. Le trait marquant dans les flux migratoires en provenance des pays d'Europe centrale et orientale est leur tendance exponentielle en Allemagne, et, à un degré moindre, en Suède et au Danemark. Poulain concluait en 1993 : « En l'espace de cinq ans, la quasi-totalité des pays (alors membres du Conseil de l'Europe) connaissent une progression de l'immigration en provenance du Sud et de l'Est mais la proportion varie selon les régions, une disparité qui semble diviser l'Europe en deux. L'Europe du Nord est la destination préférée des immigrants de l'Est alors que l'Europe du Sud accueille majoritairement ceux du Sud ».

Salt (1996) mène l'analyse jusqu'en 1992. Il établit que l'augmentation de l'immigration s'est accélérée après 1988. Entre 1988 et 1992, la population étrangère totale dans les pays d'Europe occidentale est passée à 18,27 millions

de personnes, soit une augmentation de 3,4 millions, ou de 23%. L'essentiel de cette augmentation a eu lieu en Allemagne et en Europe du Sud. (De plus, les chiffres fournis par l'Allemagne n'incluent pas l'immigration d'Allemands de souche (*Aussiedler*) venus principalement d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique et qui ne sont pas considérés dans les statistiques comme des étrangers.

Le tableau suivant donne les chiffres pour l'année 1995.

Tableau 1: Effectifs (en milliers) et pourcentages de la population étrangère (non ressortissante) dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe en 1995.

Pays	Nombre (milliers)	%
Autriche	723	9,0
Belgique	910	9,0
Danemark	223	4,2
Finlande	69	1,3
France (1990)	3597	6,3
Allemagne	7174	8,8
Irlande	96	2,7
Italie	991	1,7
Luxembourg	138	33,4
Pays-Bas	728	5,0
Norvège	161	3,7
Portugal	168	1,7
Espagne	499	1,2
Suède	532	5,2
Suisse	1330	18,9
Royaume-Uni.	2060	3,4

Note : Les statistiques européennes sont fondées sur la nationalité, ce qui implique que les personnes ne sont plus enregistrées comme étrangères après leur naturalisation. C'est ainsi que la France, où la naturalisation est une formalité relativement simple à accomplir, affiche un pourcentage d'étrangers inférieur à celui de la Suisse, où ce processus est beaucoup plus compliqué. D'après le recensement de 1982, par exemple, la France compte une population « étrangère » de 3,7 millions de personnes alors qu'en réalité le nombre de personnes « nées à l'étranger » était de 6 millions. En revanche, les enfants nés en France de parents étrangers (11% des naissances) ne sont pas, pour la plupart, considérés comme Français.

Source : OCDE/SOPEMI, *Les tendances des migrations internationales : Rapport annuel de 1996*.

6.1 Etude de cas : l'Allemagne

Il ressort clairement du tableau 1 que l'Allemagne est un pays clé lorsqu'il s'agit d'appréhender le phénomène de l'immigration en Europe. Il ne sera donc probablement pas inutile d'étudier plus avant certains aspects de la population immigrée dans ce pays.

Le tableau 2 présente les flux migratoires nets entre 1960 et 1997 pour trois des régions d'origine les plus importantes (en milliers de personnes).

Tableau 2: Immigration nette vers l'Allemagne (1960-1997) en provenance d'une sélection de régions d'origine.

Période	De l'UE-15	De Turquie	De Yougoslavie
1960-65	925.1	155.9	83.8
1966-67	-157.8	0.7	34.7
1968-73	736.1	704.3	34,7 .
1974-77	-357.0	-23.6	-134.3
1978-80	20.0	290.2	-15.4
1981-85	-202.9	-296.1	-66.7
1986-91	183.2	211.5	259.4
1992-97	142.6	159.5	421.4
Total 1960-97	1,289.4	1,201.2	1,111.3 ¹

Source : Münz, Seifert et Ulrich, 1997.

Malgré quelques chiffres aberrants (laissant supposer l'influence de facteurs inhabituels), le schéma général correspond à ce qui a déjà été décrit, à savoir une progression rapide et substantielle jusqu'en 1973, suivie d'une période de relative stagnation entre 1973 et 1986, marquée par un retour au pays important et, pour finir, une nouvelle augmentation rapide et substantielle après 1986, qui ne montrait aucun signe de ralentissement à la fin des années 90.

Le tableau 3 montre que des chiffres nationaux peuvent cacher de fortes disparités régionales (les chiffres pour 1983 ne concernent ici que l'Allemagne de l'Ouest).

Tableau 3 : Effectifs et pourcentages de la population immigrée dans les *Länder* allemands en 1983, 1991 et 1997.

	1983		1991		1997	
	(en milliers)	%	N(000)	%	N(000)	%
Bade-Würtemberg	874,8	9,5	1093,3	10,9	1280	12,3
Bavière	686,9	6,3	917,9	7,9	1110,7	9,2
Berlin (Berlin Ouest 1983)	236,2	12,7	355,6	10,3	478,8	13,9
Brandebourg	n.c.		19,6	0,8	58,4	2,3
Brême	50,3	7,4	69,3	10,1	82,1	12,2
Hambourg	173,1	10,7	213,7	12,8	310,3	18,2
Hesse	516,1	9,3	674,3	11,6	839,3	13,9
Mecklembourg Poméranie occidentale	n.c.		10,2	0,5	25,6	1,4
Basse-Saxe	290,7	4,0	368,4	4,9	480,6	6,1

¹ Je remercie Carol W. Pfaff (Université libre de Berlin) d'avoir attiré mon attention sur les sources utilisées dans cette rubrique.

Rhénanie du Nord Westphalie	1403	8,3	1679,8	9,6	2011,4	11,2
Rhénanie-Palatinat	166,5	4,6	228,4	6,0	300,4	7,5
Sarre	45	4,3	60,5	5,6	79,9	7,4
Saxe	n.c.		47,9	1,0	85,9	1,9
Saxe-Anhalt	n.c.		19,7	0,7	49,1	1,8
Schleswig-Holstein	92,5	3,5	110,7	4,2	142,3	5,2
Thuringe	n.c.		13,1	0,5	31	1,2
TOTAL	4534,9	7,4	5882,3	7,3	7 365,8	9

Source : Bureau fédéral des statistiques. Population et activité.

La lecture de ce tableau appelle deux observations. D'abord, les immigrés sont relativement peu nombreux dans les régions de l'ex-Allemagne de l'Est. Ensuite, ils sont concentrés dans six régions, où ils représentent 10 à 20% de la population résidante.

Cette concentration devient encore plus frappante, et plus significative sur le plan local, lorsqu'on examine la répartition par ville de la population immigrée (tableau 4).

Tableau 4 : Effectifs et pourcentages de la population immigrée dans certaines villes allemandes.

	N (000)	%
Francfort/Main	191.7	29,2
Offenbach	33.2	28,4
Stuttgart	141.8	24,0
Munich	287.1	22,9
Mannheim	66.9	21,1
Cologne	186.9	19,4
Düsseldorf	108.3	18,9
Ludwigshafen	31.8	18,9
Wiesbaden	46.7	17,5
Duisbourg	91.4	17,0
Nuremberg	81.7	16,4
Augsbourg	42.7	16,2
Hambourg	261.8	15,4
Berlin	438.6	12,6
Allemagne	6990.5	8,6

Source: Münz, Seifert et Ulrich, 1997.

Dans cinq villes, la population immigrée constitue 20 à 30% de la population. Bien qu'il ne soit pas possible d'analyser en détail les caractéristiques de l'immigration dans chaque ville, on constate qu'en Allemagne, comme dans d'autres pays, les immigrés ont tendance à se concentrer dans les quartiers du centre des villes.

En Allemagne, la situation des étrangers par rapport au monde du travail a évolué très rapidement. En 1970, lorsque la population d'origine étrangère âgée

de 15 à 65 ans se situait en deçà des deux millions, elle ne comptait que 0,26% de chômeurs. En 1994 par contre, lorsque cette même population, dans la même tranche d'âge a dépassé les 5 millions, le pourcentage était de 25,7% (Frey et Mammey, 1996). Comme dans la plupart des autres pays européens, le taux de chômage a augmenté progressivement en Allemagne au cours des vingt dernières années, malgré une croissance économique exceptionnelle. Le taux de chômage dans la population étrangère est proche de ce que l'on pouvait prévoir. A Francfort par exemple, le taux de chômage global est passé de 2,4% en 1980 à 7,5% en 1994. Dans le même temps, le pourcentage de chômeurs d'origine étrangère a augmenté de 21,6% à 31,2% des chômeurs.

Il ne faut pas perdre de vue que l'expression « population d'origine étrangère » recouvre en réalité une très grande diversité de situations individuelles. Certains immigrés ont incontestablement réussi en tant qu'entrepreneurs dans des économies locales florissantes alors que d'autres semblent prisonniers d'un processus d'exclusion à long terme. C'est ainsi qu'il existe des différences considérables parmi les chômeurs en Allemagne selon leur origine nationale ou ethnique. Par exemple, en 1994, lorsque le taux de chômage global était de 9,2%, il était de 19,7% pour les Turcs, de 16,7% pour les Grecs et de 18,6% pour les Italiens. En revanche, il excédait à peine la moyenne nationale pour les Yougoslaves (10,2%) et les Espagnols (11,2%) (Frey et Mammey, 1996). Par ailleurs, le nombre de chômeurs étrangers percevant des aides sociales s'est considérablement accru. En 1977, seuls 4000 étrangers étaient dans ce cas alors qu'en 1991, ils étaient 69,180 soit 32% de tous les bénéficiaires (Frey et Mammey, 1996).

L'analyse qui vient d'être faite pour l'Allemagne vaut également pour d'autres pays européens. On y trouve ainsi la même concentration de migrants et de minorités ethniques dans les villes, une tendance qui s'est encore renforcée ces dernières années. Un autre fait marquant est la montée du chômage au sein de ces populations et dans ces villes par rapport à la population autochtone. Les migrants arrivés dans les villes européennes en provenance d'anciennes colonies ou ceux qui avaient été recrutés dans le cadre des contrats de « *Gastarbeiter* » (travailleurs invités) dans les années 60 et au début des années 70, ne connaissaient à l'origine que de très faibles taux de chômage. Après 1980, ce schéma a été bouleversé et les migrants ainsi que les membres de minorités ethniques sont aujourd'hui sur-représentés parmi les chômeurs de longue durée. Il se rajoute pour finir une dimension ethnique à la diversité des situations en ce sens que toutes les communautés immigrées ne sont pas touchées de la même manière.

Enfin, il a déjà été dit plus haut que les groupes immigrés pouvaient modifier la structure par âge et par sexe d'un pays. Ces groupes sont, en règle générale, plus jeunes et surtout, les femmes en âge de procréer sont plus nombreuses que dans le reste de la population. Aussi, leur taux d'accroissement naturel (naissances - décès) est-il supérieur à celui de la population autochtone. Il suffit pour le constater de se reporter au tableau 5, qui présente les résultats d'une étude consacrée aux projections démographiques en Allemagne. Trois hypothèses furent retenues pour les futurs taux d'immigration. L'étude a montré que même

dans l'hypothèse de l'augmentation la plus faible, l'effectif de la population immigrée, à la fois en termes absolus et relatifs, est appelé à progresser de 8,8 millions en 1995 à 11,3 millions en 2015.

Tableau 5 : Projections concernant l'augmentation de la population immigrée en Allemagne pour 2015 et 2030.

Année	2015	2030
Hypothèses d'immigration	(en millions)	(en millions)
Augmentation faible	11,3	12,5
Augmentation modérée	13,2	16,9
Augmentation forte	14,8	20,5
Année de référence (1995)	8,8	8,8

Source: Münz, Seifert et Ulrich, 1997

Bien qu'il n'existe apparemment pas de projections analogues pour d'autres pays, il n'y a guère de raison de penser que ces conclusions ne leur seraient pas applicables, vu les données dont nous disposons en matière de structure par âge et par sexe des populations immigrées.

6.2 Autres catégories de migrations

Les analyses que l'on vient de lire sont toutes fondées sur les chiffres « officiels » de l'immigration, tirés, en règle générale, des recensements effectués par les pays membres. Il existe pourtant d'autres types de mouvements de population qui n'entrent pas dans ces statistiques. De grands nombres de travailleurs migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile constituent des flux non négligeables se déplaçant du sud vers le nord ou de l'est vers l'ouest. Dans les années 90 par exemple, les grands mouvements internationaux de population ont, pour la plupart, comporté des contingents de réfugiés.

(a) Les immigrés clandestins

Au cours des dix dernières années, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce, ainsi que la Turquie, sont devenus de grands pays d'immigration tout en demeurant, comme par le passé, des sources d'émigration. Le caractère aléatoire des données ne permet guère de chiffrer les effectifs concernés par les migrations en région méditerranéenne. Simon situait le nombre total d'étrangers résidant en Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal en 1987 aux environs de deux millions, dont seulement 650,000 en situation régulière (Simon, 1987). Selon d'autres estimations, la population totale d'étrangers dans les quatre pays précités était, à la fin des années 80, comprise entre 2,7 et 3 millions et la moitié environ y séjournait irrégulièrement (Commission européenne, 1991). D'après un rapport du Conseil de l'Europe de 1990, 25% des immigrés officiellement présents dans ces pays sont originaires de pays en développement mais l'incidence de l'immigration clandestine pourrait faire monter ce pourcentage à 50% (cité dans Salt, 1996).

(b) Les demandeurs d'asile

L'afflux de demandeurs d'asile dans les années 80 a créé une nouvelle catégorie de réfugiés. En 1991, le nombre de demandeurs d'asile entrés en Europe occidentale était deux fois plus important que le nombre de travailleurs étrangers accueillis régulièrement dans cette région la même année. Le nombre total des demandes d'asile a atteint 3,6 millions au cours de la période allant de 1983 à 1992 (Salt, 1996). Dans les années 80, les demandeurs d'asile en Autriche, en Allemagne et en Suisse étaient majoritairement originaires des pays de l'Est. Dans les autres pays, les demandes, en nombre significatif, émanaient des pays en développement. En 1991-92, les demandeurs d'asile étaient essentiellement Yougoslaves mais les Roumains, les Turcs, les Sri Lankais, les Somaliens, les Iraniens, les Zaïrois, les Irakiens et les Bulgares étaient également bien représentés.

(c) Les étudiants

A la fin des années 80, seuls 2% des étudiants vivaient dans des pays autres que leur pays d'origine. Ce pourcentage est aujourd'hui en hausse. L'objectif de programmes tels que Erasmus (Union européenne) est d'atteindre un taux de participation d'au moins 10% des étudiants.

(d) Les résidences secondaires

Toutes les migrations ne sont pas motivées par des raisons économiques ou politiques. Avec l'amélioration des moyens de communication entre régions urbaines et rurales, on assiste à une prolifération des résidences secondaires dans certaines régions rurales isolées, un phénomène qui ne fait qu'aggraver les problèmes déjà rencontrés par les populations autochtones de ces régions. On estime que plus d'un demi million de maisons en Europe du Sud appartiennent à des personnes résidant en Europe du Nord (Gallent et Tewdwr-Jones 2000), une tendance qui se renforcera vraisemblablement avec le vieillissement de la population.

6.3 Migrations : conclusions

Depuis les années 80, la géographie, l'économie et la structure des migrations internationales vers l'Europe ont évolué. De nouvelles destinations se sont ajoutées aux anciennes et l'Europe occidentale tout entière, de la Scandinavie aux pays méditerranéens, est devenue une terre d'élection pour les migrants. De nouvelles régions d'émigration sont apparues ou ont remplacé les anciennes (Voir Fassman et Münz, 1994 pour des monographies sur les situations nationales à cet égard).

Comme l'affirmait la Commission européenne en 1990 : « Des sociétés ouvertes comme les nôtres ne peuvent pas se permettre de se refermer sur elles-mêmes. Cela est vrai sur les plans économique et politique, et **peut-être même sur le plan démographique**. L'Europe ne peut pas non plus surveiller ses frontières ou contrôler son marché du travail, comme le ferait un Etat policier. Toute tentative dans ce sens se traduirait tôt ou tard par une réduction des libertés fondamentales de ses citoyens » (cité par Brochmann, 1993, c'est nous qui soulignons).

7. Les futures tendances démographiques

Il convient de ne pas exagérer le rôle des flux migratoires internationaux dans l'évolution démographique à venir. Sur une population totale de presque 800 millions d'habitants, les migrants n'auront pas d'impact significatif sur l'évolution démographique globale, quel que soit par ailleurs leur nombre dans certaines régions ou villes. Ce sont les hypothèses de fécondité qui restent le critère déterminant dans les estimations concernant l'évolution démographique future (Gauthier, 1993).

Joshi (1996) a passé en revue les projections réalisées par les Nations Unies et Eurostat (voir également Lutz, 1991). Il est admis par tous que le vieillissement démographique se poursuivra. La Division de la statistique des Nations Unies prévoit que la proportion d'enfants au sein de la population européenne baissera de 18% en 1998 à 14% en 2050 alors que la proportion de personnes âgées augmentera de 20% en 1998 à 35% en 2050. A cette date, le pourcentage de personnes âgées sera près de deux fois et demie plus grand que celui des enfants et une personne sur trois aura 60 ans ou plus. L'âge médian, de 37,1 ans en 1998, devrait atteindre 47,4 ans en 2050. L'Europe du Sud, où la proportion d'enfants était de 16% et celle des personnes âgées de 22% en 1998, est la région du monde qui compte la population la plus âgée. En 2050, la proportion d'enfants aura diminué jusqu'à 13% et celle des personnes âgées aura atteint 39% (Projections des Nations Unies, 1998).

Les projections diffèrent cependant lorsqu'il s'agit de savoir si la population européenne totale diminuera. Coleman (1996) conclut que « Sur la base de toutes ces considérations, il semble plus probable que l'on se dirige en Europe vers une stagnation démographique plutôt que vers un déclin brutal. ». Ce qui nous amène à formuler deux conclusions. Premièrement, les disparités démographiques entre l'Est et l'Ouest n'atteindront pas un degré tel qu'elles susciteront des départs en masse, à l'exception, probablement, de la Roumanie et de l'ex-Union soviétique (Coleman, 1996). Deuxièmement, si tant est que l'on puisse être rassuré sur l'absence de pression démographique à l'Est, la même attitude ne semble pas de mise s'agissant du Sud (Salt 1996, Golini et al. 1991). Certains pays situés sur les rives méridionale et orientale de la Méditerranée tels que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte verront en toute probabilité leur population doubler en même temps que l'Europe affichera une croissance démographique faible ou nulle. Comme l'Europe est susceptible de manquer de main-d'œuvre et que des pressions démographiques s'exerceront sur la rive sud, la probabilité est forte de voir se poursuivre une immigration de masse en provenance de ces pays vers l'Europe.

8. Discussion

Selon Inglis (1995), la dimension multiculturelle de l'Europe actuelle est le résultat de trois phénomènes : les changements politiques, la mondialisation économique et culturelle et les évolutions démographiques. L'objet de la présente contribution est d'examiner l'un seulement de ces trois processus sociétaux afin d'identifier la nature et l'ampleur des besoins en matière

d'enseignement des langues, aujourd'hui et dans un proche avenir. Il faut toutefois souligner que les trois facteurs sont étroitement liés et l'idéal serait de les étudier par paires.

Avant d'examiner plus avant les conséquences des phénomènes démographiques analysés, il conviendrait de nuancer et de clarifier certains aspects de notre propos. Comme il a déjà été indiqué plus haut, les données démographiques sont inadéquates. Le critère le plus approchant qui figure en règle générale dans les statistiques démographiques est celui de la « nationalité », qui permet de classer les personnes comme ressortissantes d'un pays, ou indigènes, ou comme étrangères. Ce genre de distinction varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, il n'est pas rare que certains « ressortissants » ne parlent qu'une langue « étrangère » et inversement. Il semble donc prudent de poser comme principe qu'il n'existe qu'une vague corrélation entre la « nationalité » et la « langue ».

Outre le fait que certains pays reconnaissent plus d'une langue officielle, il arrive souvent que les locuteurs d'une langue autre que la ou les langue(s) officielle(s) ne figurent pas en tant que tels dans les statistiques officielles. Il faut en retenir que les statistiques donnent un aperçu de la situation et des tendances générales au sein des communautés immigrées mais qu'elles occultent complètement le degré de pénétration et la diversité des langues régionales et minoritaires. Et cela bien que les locuteurs de ces langues soient peut-être au total, même sûrement dans certaines régions, plus nombreux que les immigrés.

Enfin, il est évident qu'une vue d'ensemble des tendances européennes doit s'intéresser aux données et aux évolutions dans leur globalité. Cela étant, il a semblé utile de souligner à plusieurs reprises que toute moyenne européenne cache en fait des variations considérables. Malgré l'indéniable existence de tendances convergentes concernant plusieurs indicateurs démographiques clés, l'image globale est celle de la diversité.

Quelle que soit l'action à mener, la question la plus importante est toujours celle de la définition de l'unité d'analyse fondamentale. Les études démographiques passées en revue dans la présente communication montrent clairement qu'une politique linguistique européenne ne saurait se fonder exclusivement sur ce qui se passe à l'intérieur des frontières géographiques ou politiques de l'Europe, ni a fortiori à l'intérieur d'un pays donné s'agissant des politiques nationales. Ces trente dernières années, l'Europe a vu se développer un système migratoire complexe qui combine presque toutes les formes de mobilité interne et externe (Rees et Kupiszewski, 1999). Tous ces mouvements de population, saisonniers, temporaires, permanents, cycliques, ainsi que les retours, forment des réseaux de connectivité à l'échelle mondiale. « Les schémas migratoires sont devenus si complexes et si variés qu'il n'est plus possible de considérer les migrations internationales comme étant l'addition des flux régionaux. Elles constituent davantage un phénomène structurel à l'échelle mondiale... » (Conseil de l'Europe, 1993)

Il reste difficile de discerner toutes les incidences des flux migratoires sur les politiques linguistiques. « A la base, le phénomène migratoire se résume à une

question de relations, au niveau individuel, institutionnel et international, ce qui implique qu'il convient de le traiter à plusieurs niveaux en même temps » (Brochmann, 1993). Non seulement les flux migratoires sont généralement à double sens (c'est-à-dire qu'ils comportent un mouvement de retour) mais il faudra veiller à intégrer à toute politique en la matière une composante d'aide au développement, même si l'on ne saurait ainsi verrouiller efficacement toutes les frontières. « Si le capital ne va pas vers les gens, les gens viendront vers le capital. » Si tel est le cas pour l'immigration en Europe, comme on peut le supposer, il y aura un renforcement des liens entre les régions d'origine des migrants et leurs régions d'accueil, d'où la nécessité de disposer de personnel possédant les compétences linguistiques requises.

La mondialisation est le mot qui s'est rapidement imposé pour décrire les processus d'expansion et de restructuration des relations économiques internationales. Ces changements considérables dans la circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux caractérisent les économies européennes depuis quelques années déjà. Cependant, comme l'ont fait remarquer McLellan et Richmond (1994), les phénomènes de mondialisation comportent des contradictions internes. Le principe de libre circulation de la main-d'œuvre, des biens, des services et des capitaux est contré par une logique protectionniste et par des politiques visant à fermer les frontières aux immigrés clandestins et aux demandeurs d'asile. Ainsi, l'Union européenne cherche-t-elle à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre entre ses Etats membres tout en affirmant vouloir contrôler (mais pas arrêter !) les flux en provenance de l'extérieur de l'Union. Les conséquences d'une telle position sont claires et sous-tendent les déclarations de principe formulées par la plupart des organisations européennes, à savoir que les systèmes éducatifs doivent permettre à chaque élève d'acquérir des compétences dans deux, voire trois, langues étrangères.

Puisque l'accent est mis sur la capacité de mobilité réelle et potentielle de la main-d'œuvre, les tendances démographiques suscitent un certain nombre d'interrogations. En raison de la baisse des taux de natalité partout en Europe, les systèmes éducatifs auront un effet moindre sur les caractéristiques de la main-d'œuvre. Il faudra ainsi beaucoup plus de temps pour améliorer les compétences linguistiques de certaines catégories de la population par ce moyen et infiniment plus de ressources pour l'éducation des adultes que celles qui sont actuellement envisagées pour modifier, à court ou à moyen terme, le potentiel de mobilité, que ce soit sur le plan structurel ou spatial. « Il faudra, à l'avenir multiplier les passerelles entre le monde de l'éducation et celui du travail, la période initiale d'éducation à plein temps étant suivie d'une phase où se combinent de diverses manières le travail (à temps complet ou partiel), la formation et l'éducation, que ce soit en entreprise, à l'école ou dans les établissements d'enseignement supérieur. Des parcours éducatifs et professionnels adaptés devraient être conçus pour les apprenants de tous niveaux et tous âges et des méthodes plus pertinentes et plus transparentes mises en place pour l'évaluation et la reconnaissance des compétences. Il importe de prendre en compte les acquis des formes traditionnelles de certification et de trouver des moyens d'en améliorer l'utilité pour le marché du travail. » (Réunion du Comité de l'éducation de l'OCDE au niveau ministériel, les 16 et 17 janvier 1996).

Bien que le concept d' « éducation tout au long de la vie » se soit avéré attrayant pour des décideurs politiques confrontés à la fluctuation des demandes sur le marché du travail dans nos sociétés modernes, il reste difficile à structurer et à mettre en œuvre. Alors que les grandes étapes de l'éducation initiale, celles qui précèdent l'entrée dans la vie active, suivent une progression linéaire clairement définie –éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure - l'étape finale, l'éducation des adultes tient compte d'une partie bien plus large de la population. Caractérisée par la fragmentation, elle est également cloisonnée dans divers espaces : le cadre éducatif formel, le lieu de travail et le domicile, entre autres. Les divers éléments de cet ensemble fonctionnent ainsi indépendamment les uns des autres et il n'existe en la matière aucune approche « globale » susceptible de sous-tendre une stratégie visant à répondre aux besoins de tous les adultes. On ne trouve que des exemples isolés de programmes cherchant à prendre en compte tous les besoins de certaines catégories d'adultes (L'observateur de l'OCDE, 30 mars 2001).

En termes démographiques, les données dont nous disposons semblent indiquer des différences notables entre les groupes d'adultes selon les tranches d'âge. Les jeunes adultes sont plus disposés à suivre des programmes d'éducation ou de formation continue. Les formations suivies par ces jeunes adultes sont également plus longues que chez les groupes d'âge plus élevé, ce qui accentue davantage encore les inégalités d'éducation et de formation liées à l'âge. On observe en outre une forte corrélation entre la fréquence de la formation continue et le niveau d'études, ce dernier étant, en moyenne, supérieur chez les jeunes adultes (O'Connell, 1999). Les travailleurs peu formés ou sans emploi ainsi que les travailleurs âgés posent des défis particuliers.

Cependant, l'éducation tout au long de la vie ne saurait se résumer à une formation destinée à répondre au besoin de mobilité de la main-d'œuvre engendré par une économie mondialisée. La donnée démographique la plus importante qui semble, à elle seule, aller à l'encontre d'une telle idée est l'augmentation actuelle et prévue de l'effectif des cohortes âgées, à la fois en termes relatifs et absolus (Belanger, 1994). Cette évolution ne manquera pas d'entraîner une demande accrue et croissante de possibilités d'apprentissage de la part de personnes âgées qui auront toutes les chances de dépasser d'un tiers l'âge actuel des préretraités et d'entrer dans le « quatrième âge », et qui souhaiteront sans doute rester en activité (Mason et Randell, 1997).

Il reste un dernier point à prendre en considération. Les tendances démographiques semblent indiquer la nécessité d'une réorientation des ressources vers les programmes d'éducation tout au long de la vie plutôt que vers l'éducation initiale au sens traditionnel. Quelles en sont les conséquences pour la formation des enseignants ? Et quel sera le juste équilibre entre formation de nouveaux professeurs et formation continue ?

Bibliographie

- Belanger P., 1994, *Adult Education and Population Trends: Trends and Critical Issues*. Hamburg: UNESCO Institute of Education.
- Brochmann G., 1993, *Les politiques migratoires des pays de destination*, dans *Aspects politiques et démographiques des flux migratoires vers l'Europe*, Strasbourg: Conseil de l'Europe, p.111-136
- Conseil de l'Europe, 1993, *Aspects politiques et démographiques des flux migratoires vers l'Europe*, Etudes démographiques ; n° 25. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Conseil de l'Europe, 1999, *Evolution démographique récente en Europe : 1999*. Strasbourg : Conseil de l'Europe
- Cliquet R. L., 1991, *La deuxième transition démographique : réalité ou fiction ?* Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Coleman D., 1996, 'The State of Europe's Population', in Coleman D. (Ed) *Europe's Population in the 1990s*. Oxford, Oxford University Press.
- Coleman D. (Ed) 1996, *Europe's Population in the 1990s*. Oxford, Oxford University Press.
- Courbage Y., 1998, *Enquête sur les sources statistiques relatives à la religion, la/les langue(s), le groupe national et le groupe ethnique en Europe*, dans Haug H. et al, *Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Commission européenne, 1991, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur l'immigration*, Sec (91) 1855, Bruxelles.
- Eurostat, 1999, *Statistiques en bref: Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 1998 en Europe*, Luxembourg, Commission européenne.
- Eurostat, 2001, *Statistiques en bref: Premières estimations démographiques pour 2001*. Luxembourg, Commission européenne.
- Eurydice, 1981, *Incidence des changements d'ordre démographique sur les systèmes d'éducation dans la Communauté européenne*. Bruxelles: Commission européenne

- Eversley D. & Köllman W., 1982, *Population Change and Social Planning*. London, Edward Arnold.
- Fassman H. & Münz R., 1994, *European Migration in the Late Twentieth Century*. Hants, England: Edward Elgar.
- Frey M. & Mammey U., 1996, *Impact of Migration in the Receiving Countries: Germany*. Geneva: IOM.
- Gallent N. & Tewdwr-Jones M., 2000, *Rural Second Homes in Europe*. Aldershot: Ashgate Publishing Co.
- Gauthier A. H., 1993, 'Towards renewed fears of Population and Family Decline?', *European Journal of Population*, 9, 2, 143-68.
- Golini A., et al. 1991 'Population vitality and Decline: the north-south contrast', *OECD International Conference on Migration*. Rome.
- Hall R., 1993, 'Family Structures', in Noin D. & Woods R. (Eds) op. cit. 100-126.
- ILO, 1998, *Migration from the Maghreb and migration pressures: current situation and future prospects*. Geneva: ILO.
- Inglis C., 1995, *Multiculturalisme: nouvelles réponses de politiques publiques à la diversité*. MOST Document de politiques sociales 4. Paris: UNESCO
- Joshi H., 1996, 'Projecting a Future for Europe's Population', in Coleman D (Ed) op.cit.
- Lutz W. (Ed), 1991, *Future Demographic Trends in Europe and North America*. London: Academic Press.
- Kiernan K., 1996, 'Partnership Behaviour', in Coleman D. (Ed) op. cit.
- McLellan J. & Richmond A., 1994 "Multiculturalism in Crisis: A Post-Modern Perspective", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 17. N°4 662-683.
- Mason R. & Randell S., 1997, 'Education Policy for an Ageing Society', in Borowski A. et al. (Eds) *Ageing and Social Policy in Australia*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mesle F., 1996, 'Trends in Mortality', in Coleman D. (Ed) op. cit.
- Münz R., Seifert W. & Ulrich R., 1997, *Zuwanderung nach Deutschland: Strukturen, Wirkungen, Perspektiven*. Frankfurt/New York: Campus Verlag.
- Noin D. & Woods R., 1993, *The Changing Population of Europe*. Oxford: Blackwell.

- O'Connell P.J., 1999, *Adults in Training: An International Comparison of Continuing Education and Training*. Paris: OECD: Centre for Educational Research and Innovation.
- OECD, 1987, *The Future of Migration*. Paris: OECD.
- OCDE, 1992, *Une éducation et une formation de qualité pour tous*, Paris : OCDE
- OCDE/ SOPEMI, 1996, *Tendances des migrations internationales : Rapport annuel 1996*, Paris : OCDE
- OCDE, 1999, *Pour un monde solidaire : le nouvel agenda social*, Paris : OCDE
- Poulain M., 1993, 'Evolution récente des stocks et flux de migrants dans les pays membres du Conseil de l'Europe : approche statistique', dans *Aspects politiques et démographiques des flux migratoires vers l'Europe*, Conseil de l'Europe, p. 55-105
- Purnell P., 1984, 'Multicultural Education in Europe' in *Learning from Europe: Studies in Education Policy and Education*. London: Councils and Education Press.
- Rees P. . et Kupiszewski M., 1999, *Migrations internes et dynamique démographique régionale en Europe: une synthèse*. Strasbourg:. Conseil de l'Europe
- Salt J., 1996, 'Migration Pressures on Western Europe', in Coleman D. (1996) op. cit.
- Simon G., 1987, 'Migration in Southern Europe: An Overview' in OECD, *The Future of International Migration*, 258-91. Paris: OECD.
- Sporton D., 1993, 'Fertility: the Lowest level in the World', in Noin D. & Woods R. (Eds) op. cit. 49-61.
- Thumerelle P.-J., 1993, 'Age and Sex Structures', in Noin D. & Woods R. (Eds) op. cit. 76-81.
- Warnes A. M., 1993, 'Demographic Ageing: Trends and Policy Responses', in Noin D. & Woods R. (Eds) op. cit. 82-99.
- Fonds des Nations Unies pour la population, 1998, *Etat de la population mondiale 1998-Les générations nouvelles*, New York: Nations Unies.